



Arrestations de Toronto : la population a le droit de savoir

Nicole Filion, présidente de la Ligue des droits et libertés

Depuis les arrestations à Toronto de 17 personnes, accusées en vertu de la Loi antiterroriste de décembre 2001, les informations, par moment fort ambiguës, qui ne cessent de se succéder sèment à la fois doute et inquiétude. Le jour des arrestations on apprenait que ces personnes s'étaient procuré 3 tonnes de nitrate d'ammonium, quantité permettant de faire exploser des édifices entiers, et le lendemain, que la police en aurait facilité l'acquisition. Puis, on apprenait que les accusés auraient été bernés et qu'on leur aurait plutôt remis un produit inoffensif. Enfin, les accusations déposées lors de la comparution des accusés font également état d'un complot pour prendre d'assaut le Parlement, tenir des parlementaires en otage et même décapiter le premier ministre. Bref, ce sont les pires cauchemars terroristes qui se trouvent réunis dans les allégations, non encore prouvées, que la Couronne a déposées au soutien de ses accusations. Aussi, il ne faut pas minimiser l'impact du caractère spectaculaire des arrestations et des comparutions au palais de justice de Brampton.

Le droit des accusés de subir un procès juste et équitable ne va pas à l'encontre du droit de la population d'être protégée contre les individus prêts à tuer des innocents. Le nombre et la gravité des accusations qui pèsent contre les inculpés, l'inquiétude que ces accusations soulèvent au sein de la population, le fait que cinq des accusés sont des mineurs, exigent plus que jamais que les principes de justice fondamentale soient respectés et que la preuve au soutien des allégations soit publique. En ce sens, il serait totalement inacceptable que la poursuite ait recours éventuellement aux dispositions de la Loi antiterroriste permettant de mener les procès à huis clos et *ex parte*, sans que les accusés et leurs avocats aient accès à toute la preuve. Il est tout aussi essentiel que les procès soient publics et qu'ainsi, la population soit informée quant à la preuve des gestes et intentions des accusés afin de pouvoir évaluer la menace réelle qu'ils représentent. Fuites, rumeurs et allégations ne sauraient remplacer un procès public.

Nous avons aussi appris que le groupe de personnes arrêtées était l'objet de surveillance depuis longtemps. Ces arrestations ont eu lieu alors que la Loi antiterroriste est en révision parlementaire, que la Cour suprême s'apprête à examiner la légalité des certificats de sécurité et que le gouvernement entend déposer un projet de loi sur la surveillance des communications électroniques. La population doit pouvoir juger objectivement de la pertinence de ces dispositions qui remettent en question les principes de justice à la base de notre société. La *Ligue des droits et libertés* craint l'utilisation qui pourrait être faite de ces arrestations : le climat de peur rend l'opinion publique plus perméable à la manipulation. Par ailleurs, le fait que les accusés aient été surveillés et arrêtés, vraisemblablement sans faire appel aux mécanismes d'enquête de la Loi antiterroriste (arrestations préventives et investigations judiciaires) démontre que ces nouveaux pouvoirs ne sont pas nécessaires. La police a également pu intercepter les communications internet des accusés sans les pouvoirs accrus de surveillance des communications électroniques que le gouvernement cherche à introduire par législation.

Enfin, il faut craindre que cette atmosphère de doute et de méfiance ait pour effet d'engendrer intolérance et racisme, dont les manifestations ne sont pas toujours ostentatoires. La Ligue demande au Premier ministre du Canada, monsieur Stephen Harper, de lancer un appel à l'ensemble des citoyens et citoyennes, et aux dirigeants de leurs structures communautaires et institutionnelles pour qu'ils luttent contre toute tendance au racisme et à la discrimination, ainsi que contre les discours extrémistes et haineux, s'assurent que les droits et la dignité de tous et toutes soient respectés et qu'il règne entre tous les citoyens, une atmosphère de respect mutuel.

Le 9 juin 2006